



UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX de l'EDUCATION NATIONALE

DELEGATION de GRASSE et VAL de SIAGNE

Siège social : 19 Chemin de la Chapelle St Antoine

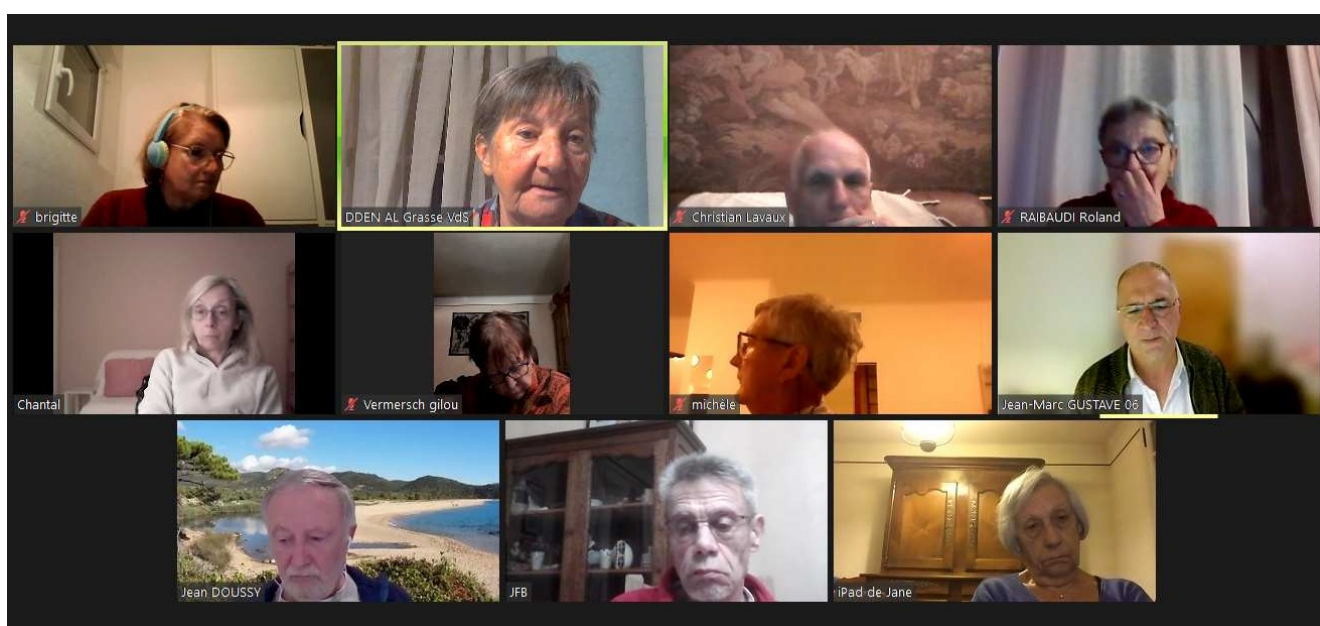
06130 Grasse - Tél : 04 93 70 60 87 – 06 83 08 78 33

PROCES VERBAL de l' ASSEMBLEE TRIMESTRIELLE de l'AL

Mercredi 25 février 2022

En visioconférence ZOOM

DDEN Présents (10) :



Brigitte ANDRY, Michelle MESSIN, Christian LAVAUX, Mado RAIBAUD, Chantal MARTUCCI, Gilou VERMERSCH, Michèle PIGNAULT, Jean-Marc GUSTAVE, Jean DOUSSY, Jean François BILLAULT, Jane GUINVARCH.

absents excusés : les autres dden de la délégation de Grasse Val de Siagne

Le quorum est atteint, au moins ¼ des membres actifs sont présents.

Michelle MESSIN préside la réunion, Jean DOUSSY en est le secrétaire

INTRODUCTION

Le procès-verbal de l'AT du 10 décembre 2021 est adopté à l'**unanimité**.

Il est rappelé que le site www.dden.fr est disponible et présente de nombreuses informations utiles pour tous les DDEN. Le mot de passe est **dden06-06**.

AFFECTATIONS DES DDEN POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021.

Le tableau fourni en annexe donne les affectations validées lors de cette AT. Par contre nous avons constaté que l'IEN M. Berriaux n'a pas prévenu, comme cela était prévu, les écoles/mairies/DDEN de leur nouvelle affectation, suite aux 3 changements intervenus. Michelle a fait un courrier aux intéressés pour préciser les affectations des DDEN.

CARTE SCOLAIRE.

A Grasse, une fermeture de classe a été validé par le CDEN : à St Jacques 1. Jean aura des précisions lors du RDV avec le directeur M. Sevestre et après le Conseil d'école prévu le 8 mars.

MOUANS SARTOUX revient à 4 jours par semaine suite aux votes dans les écoles (65% des parents, 70% des enseignants étaient pour) ; cet emploi du temps sera effectif à la rentrée 2022.

FORMULATION Ligne budgétaire « contribution à la formation » soit 30 % du montant des subventions reçues : Michelle fera une demande auprès de l'Union (voir en PJ)

COMMISSION SECURITE.

Le tableau complété par Jean-Marc est donné en annexe. (PJ)

DONS DE LIVRES AUX ECOLES.

L'opération suit son cours avec la librairie Expression pilotée par Gilou. Rappel : le domaine choisi est « l'environnement » pour les Maternelles et en Elémentaires pour les CE1 CE2.

BULLETIN n°39 de janvier 2022

Comme chaque année le bulletin a été adressé par courrier poste aux Maires des communes de nos écoles et par email à tous les DDEN (actifs et honoraires), membres du CA de l'Union, IEN et IA, aux directeurs et directrices des écoles, aux mairies ainsi qu'à toutes les personnes qui sont en relation avec les écoles et les enfants.

Par contre, les contacts avec les parents d'élèves dans les écoles ne sont pas centralisés ; il est demandé à chaque DDEN de recueillir les coordonnées du représentant des parents d'élèves lors du prochain Conseil d'école et de les envoyer à Michelle.

Assemblée Générale Ordinaire de l' Union Départementale 06.

Date confirmée : le 2 avril 2022 matin, à Cannes dans le collège international.

L'UD06 prépare les documents qui seront envoyés à chaque DDEN. Un déjeuner est

prévu au collège. Pour les coordonnées voir à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cannes.com/fr/mairie/annuaire-pratique/autres/college-international-de-cannes.html>

CANDIDATURES AU CA (conseil d'administration) DE L'UD06.

Il n'y a pas de candidat pour occuper les postes vacants au CA de l'UD06.

L'AT se termine à 20h30, plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour.



Le secrétaire de séance

M. Jean DOUSSY



La Présidente

Mme Michelle MESSIN

L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vos disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Monsieur Jean MOREAU 7 Rue RAIBERTI 06000 Nice ou à l'adresse e-mail suivante : secretariat.ud06@dden.fr

**CALENDRIER PREVISIONNEL 2022
COMMISSIONS DE SECURITE POUR LES
ECOLES
DELEGATION DE GRASSE ET VAL DE SIAGNE**

Janvier :

- Vendredi 14 janvier : 09h00 Ecole maternelle **Les Jasmins GRASSE**
10h00 Ecole Primaire **Pra D'Estang GRASSE**
- Vendredi 21 janvier : 09h00 Ecole élémentaire **Maccary GRASSE Plascassier**
- Vendredi 28 janvier : 09h00 Ecole maternelle **Roses de Mai GRASSE**

NB : les dates et horaires pour janvier sont confirmés, ils ne sont plus prévisionnels.

Février :

- Jeudi 24 février : 09h00 Ecole élémentaire **Crabalona GRASSE**
- Jeudi 24 février : 10h30 Ecole maternelle **Crabalona GRASSE**

Avril :

Néant

Mai :

- Vendredi 6 mai : 09h00 Ecole maternelle **Saint-Martin en Forêt MOUGINS**
- Jeudi 12 mai : 09h00 Ecole primaire **Aimé LEGALL MOUANS-SARTOUX**

Juin :

- Jeudi 2 juin : 09h00 Ecole primaire **François Jacob MOUANS-SARTOUX**

Septembre :

- Lundi 26 septembre : 09h00 Ecole provisoire **Du Bayle AURIBEAU-SUR-SIAGNE (Bât O.M.F.A.F.)**

Novembre :

Néant

Nota : attention, ce calendrier n'est que prévisionnel, il est susceptible d'être modifié et devra être confirmé en temps opportun.

Les visites auront lieu le matin **pour 09h00 ou 09h30** selon les communes.

En cas de problème, contacter Jean-Marc :

Par tél : 06 08 26 57 88 ou par mail : jean-marc.gustave@wanadoo.fr

Sujet : ajout item à l'ordre du jour du CA UD DDEN 06 du 23 mars

De : Michelle Messin DDEN2 <michelle.messin.dden2@mialme.net>

Date : 01/03/2022, 12:37

Pour : gabriele rau <gabriele.rau@hotmail.fr>, "jmoreaunice@numericable.fr"

<jmoreaunice@numericable.fr>, DDEN CAGNES MOSNIER Michelle <michelle.mosnier@free.fr>, DDEN Jean-Marc Gustave <jean-marc.gustave@wanadoo.fr>, CLAUDE FRANCCART <fraclo505@gmail.com>, MARTUCCI chantal <chantalmartucci@yahoo.fr>, Doussy DDEN <doussy.dden@free.fr>, FUNEL Patrick <patrick.funel@sfr.fr>, DOMINIQUE SAVE GUYOT <saveguyot.dominique@gmail.com>

bonjour,

suite à l'assemblée générale puis trimestrielle de notre AL de Grasse Val de Siagne de vendredi 25, il est ressorti le besoin de poser question à l'UNION en ce qui concerne la désignation de la ligne budgétaire "Contribution à la formation " de 30% du montant que notre AL reçoit en subventions communales et qu'elle reverse (avec Antibes et Cannes) à l'Union 06.

Nous vous demandons donc de vouloir bien rajouter ce point à l'ordre du jour du CA du 23 mars, CA en vue notamment, de la préparation de l'AG de l'UNION

En effet, cette question est récurrente et doit être éclaircie et harmonisée dans les présentations des comptes et budgets prévisionnels de l'Union et des AL

Peut-être pouvons nous proposer la formulation de ces lignes :

- pour les dépenses des AL " contribution à la vie de l'UNION " (à la place de contribution formation)
- et prévoir idem pour les recettes de l'Union mais peut être aussi tout en précisant les montants versés par chacune des 3 AL (à la place de subventions).

D'autant en effet qu'il n'y a pas de frais de formation directe qui apparaissent dans les comptes de l'Union

Déjà les réponses de Simon (le référent sans conteste de l'historique) sont très claires :

- le 23 février 2016 :

" inutile de chercher dans la masse des procès-verbaux des Assemblées Générales et Conseils d'Administration des années précédentes pour trouver la référence concernant les 30 % destinés à financer la formation que l'UD.DDEN.06 a pour vocation d'initier chaque année pour rendre les DDEN toujours plus opérationnels et parfaitement crédibles dans leur rôle auprès de la communauté scolaire d'affectation.

La réponse se trouve dans le Règlement Intérieur de l'UD.DDEN.06 (Cf. pièce jointe) – article 2. les associations locales"

à savoir :

Leur gestion est partie intégrante de L'UNION à laquelle elles doivent rendre compte. Leur contribution à la vie de l'UNION (administration, formation, représentation, etc.) est fixée à 30 % de leurs ressources extérieures (autres que les cotisations)

- le 19 mars 2016, ;

" en ce qui concerne la fraction de 30 % des subventions municipales que les Associations Locales d'ANTIBES, CANNES et GRASSE sont seules, à ce jour, à pouvoir verser pour alimenter le fonds de formation de l'UD.DDEN.06 (dont profite l'ensemble des DDEN du département, y compris ceux d'Associations Locales actuellement non-contributives – pour diverses raisons – au dit fonds de formation...) : le cumul de ces sommes doit apparaître clairement en recettes dans le rapport financier consolidé de l'UD.DDEN.06, et en dépenses doit apparaître tout aussi clairement les sommes dépensées par l'UD.DDEN.06 au titre des formations organisées par elle au cours de l'exercice comptable considéré.

La comparaison de ces montants doit permettre à l'Assemblée Générale de l'UD.DDEN.06 de s'assurer que ces contributions spécifiques des A.L. ont bien été intégralement consommées pour leur objet d'affectation, et qu'aucune somme de ce fond n'a été utilisée à quelque autre dépense..."

Notre demande pour que ce poste soit compris de tous les DDEN et que nous restions irréprochables, dès lors comme le souligne aussi Simon, " nous percevons des fonds publics, par le biais de subventions de collectivités municipales, il est de notre responsabilité de veiller à l'application de règles comptables et financières rigoureuses... même si la probabilité demeure mince – la perception de subventions publiques nous place dans le champ d'un contrôle éventuel de la Cour Régionale des Comptes. " (d'où la nécessité de transparence et de concordance entre la dépense des AL et les recettes de l'Union)

D'avance merci

Amicalement

Michelle

Le 26/02/2022 à 15:04, gabriele rau a écrit :

Bonjour à toutes et à tous,

Veillez trouver -en pièce jointe- l'invitation à notre prochain CA du 23 mars à **Mouans-Sartoux** : **14h30 Salle du Sagittaire,**

CA dont la date avait été confirmée lors du CA du 10 novembre dernier:

Amicalement à vous,

Jean Moreau -Président

UD DDEN 06

Gabrièle Rau-Secrétaire Générale

UD DDEN 06

gabriele.rau@hotmail.fr